



Union Fédérale CFDT
des Cheminots et Activités Complémentaires
(Fédération Générale des Transports et de l'Équipement)
168, rue La Fayette - 75010 - PARIS
Tél. : 01 53 35 00 30 - Fax : 01 53 35 00 31
cfdt-cheminots-federation@syndicat-sncf.org



MODES DE GARDES :

LES PROPOSITIONS CFDT !

La CFDT reconnaît volontiers que la question des modes de gardes est un phénomène de société, puisque le manque de structures de gardes concerne tous les parents. Cependant, pour les agents SNCF, ce phénomène est encore amplifié, du fait de leurs horaires décalés.

La CFDT a commencé par diffuser un questionnaire sur plusieurs régions de Paris (PARIS EST, PARIS NORD, PARIS ST LAZARE, PARIS MONTPARNASSE...) ce qui a permis d'avoir une première approche générale des besoins des agents. Depuis ces questionnaires sont diffusés dans toutes les régions.

La CFDT est convaincue qu'il ne faut pas privilégier un seul mode de garde, la situation géographique de chacun étant différente, aucune solution miracle n'est possible.

Il faut que les cheminots puissent avoir le choix !

Une politique plus favorable aux modes de garde est depuis quelques temps mise en oeuvre : en 2003 la mise en place d'un plan crèche par le gouvernement, qui a favorisé la création de 4000 places supplémentaires, en 2004 la dernière conférence de la famille, et notamment la mesure 3 qui encourage vivement les entreprises à s'engager dans la création de crèches, et récemment les dernières propositions relatives au "ticket crèche garde d'enfants"

La CFDT qui travaille sur ce dossier depuis des années estime que la Direction de l'Entreprise ne peut pas rester inactive.

C'est pourquoi, nous avons donc déposé une demande d'audience auprès de Mr IZARD, Directeur des ressources humaines de la SNCF sur ce sujet.

Cette audience avait pour but d'évoquer les problèmes que rencontrent les cheminots pour faire garder leurs enfants, notamment du fait de leurs horaires atypiques mais également du fait du manque de structures adaptées.

Lors de cette audience, la CFDT a exposé le résultat de ses questionnaires, ainsi que les informations obtenues lors de nombreux contacts, notamment avec d'autres entreprises, la Mairie de Paris, les hôpitaux, la CAF, la RATP...

La première demande de la CFDT est la mise en place d'un service spécifique au sein de l'entreprise pour prendre sérieusement ce problème en charge et proposer rapidement des solutions adaptées aux cheminots.

Car pour la CFDT des solutions existent et d'autres entreprises les proposent déjà à leurs salariés :

- des crèches montées par des associations proposent des réservations de berceaux à des entreprises avec, comme particularité, des horaires de 5h30 à 22h30.

- certains hôpitaux de l'assistance publique prévoient d'ouvrir leurs crèches au personnel non hospitalier.

- un programme européen (Gepetto) expérimente la garde à domicile avant 7h du matin et après 19h avec des coûts moindres pour les familles sur certaines communes.

- des partenariats sont possibles avec d'autres entreprises (RATP, La Poste, ADP...).

- des créations de crèches purement SNCF pourraient être envisagées ainsi que le prêt de locaux pour l'ouverture de crèches en partenariat (ville de Paris/SNCF par exemple).

- la création d'un "vivier" d'assistantes maternelles prenant les enfants en horaires décalés...(la RATP en a déjà un) pourrait être rapidement mis sur pied.

Le Directeur Délégué s'est montré très attentif à ces différentes propositions mais a évoqué bien sûr la question du financement, la SNCF du fait de son régime spécial ne pouvant prétendre aux financements prévus par le gouvernement lors de la conférence de la famille.

Pour la CFDT, cette question n'est pas insurmontable, puisque si la SNCF s'associe avec d'autres entreprises ou encore des municipalités, elle pourra alors bénéficier en partie de ces subventions.

C'est à la Direction de l'entreprise de batailler pour que des aides au financement soient possibles, puisque les cheminots sont avant tout des citoyens et l'entreprise doit faire des efforts si elle veut poursuivre la féminisation des emplois.

Un rapport du département du recrutement évoque le manque de candidatures féminines, et pour cause ...

Sur la question du régime particulier, la CFDT cheminots a d'ailleurs adressé une lettre au ministre de la Famille, en lui indiquant que le fait de pouvoir bénéficier des différentes subventions pourraient permettre au niveau de notre entreprise des avancées significatives.

Au niveau de l'égalité professionnelle, la SNCF a pour objectif d'établir une charte relative à l'égalité professionnelle.

Pour la CFDT, la question des modes de garde doit faire partie intégrante de cette charte puisque les problèmes de garde occasionnent des choix parfois imposés de la part des femmes agents (demande d'horaires en postes de journée, demande de changement de filière, demande de temps partiels...)

Par conséquent la CFDT cheminots a proposé que des expériences innovantes soient menées sur les régions de Paris Rive Gauche, Paris Est, et Paris Nord puisque grâce à l'action des équipes CFDT la réflexion est déjà bien engagée et les cheminots mobilisés (groupes de travail avec la DRH sur Paris Est, prise de contacts sur Paris Montparnasse...)

Nous avons d'ailleurs informé la direction que la CFDT cheminots était prête à libérer ses locaux nationaux, si ceux-ci étaient utilisés dans la réalisation d'une crèche d'entreprise. Locaux situés entre Gare de l'Est et Gare du Nord et à 5 minutes en RER de Saint-Lazare. La Mairie de Paris est d'ailleurs très intéressée par ce projet !

Sur ce point, le Directeur Délégué a dit qu'il fallait que les Directions Régionales affinent leurs projets et les transmettent au Comité Directeur.

Quant à notre principale revendication, à savoir la création d'un service au niveau national, désigné pour faire avancer ce dossier urgent et proposer des solutions concrètes, il nous a assuré que cette demande serait étudiée en comité directeur et que nous aurions une réponse avant le début de l'été.

La CFDT sera très vigilante sur le calendrier car la SNCF a quelques trains de retards sur le sujet : depuis 1998, la RATP a mis en place un service qui offre aux traminots des solutions concrètes.

Nous sommes ravis de constater que, suite à nos différentes initiatives, d'autres organisations syndicales ont soudain porté un vif intérêt à ces problèmes de garde et commencent à se faire entendre !!!